



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

*Le Ministre*

## **COMPTE RENDU DE LA VINGTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Vendredi 1er novembre 2024*

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la vingtième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Quatre (04) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption de textes.*

### **I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat, a porté sur quatre (04) points, à savoir :

#### **1. De la nécessité d'accélérer la modernisation du cadre et de l'environnement de travail des agents et fonctionnaires de l'Etat**

Le Président de la République a commencé par rappeler que dès son accession en 2019 à la magistrature suprême, il avait fixé un cap clair devant mener notre pays à son émergence sur le moyen terme par l'impératif d'assurer notamment la construction et/ou la réhabilitation des nouveaux bâtiments administratifs.

La réforme de l'Administration Publique, telle qu'accentuée et recalibrée depuis 2021, a certes permis d'engranger plusieurs progrès, partant de l'identification biométrique, la normalisation de la gestion des carrières, la réforme du cadre juridique et des cadres organiques, la relance de la retraite, la réforme de la sécurité sociale, l'inclusion salariale, jusqu'aux efforts en cours pour la mise en place d'une nouvelle politique salariale.



Cependant, depuis maintenant plusieurs décennies, notre pays n'a pas priorisé la construction des bâtiments publics devant abriter ses services publics. Cette triste réalité, perceptible aussi bien au niveau central que dans les Provinces et Entités Territoriales Décentralisées, a induit l'abaissement drastique de l'image de marque de l'Etat, et par là, de son Autorité.

Il a donc invité le Gouvernement à redoubler d'efforts pour imaginer des mécanismes innovants pouvant progressivement répondre à cette problématique, et améliorer ainsi l'image de l'Etat en tant qu'employeur responsable. Il s'agit d'envisager une réflexion ou encore de manière structurelle, une stratégie de modernisation du cadre de travail des fonctionnaires.

Dans cette perspective, conscients des contraintes financières que peut rencontrer une telle volonté, et considérant qu'aucune transformation ambitieuse ne peut réussir sans mécanisme efficace et réaliste de financement pouvant permettre d'accompagner durablement le processus de changement, il a appelé le Gouvernement, au regard du plan d'action, à réfléchir sur la mise en place d'un « *Fonds de modernisation de l'Administration Publique* ».

Ainsi, sous la coordination de la Première Ministre, il a instruit le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public, avec le concours de ses collègues, le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, le Ministre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget, la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire, le Ministre des Finances ainsi que celui de l'Urbanisme et Habitat, avec la collaboration de son Cabinet, à produire une première esquisse de la réflexion sur la mise en place du Fonds préconisé.

Un rapport conjoint est attendu à ce sujet dans 60 jours.

## **2. De la récurrence des incendies dans les grandes villes du pays**

Le Président de la République est préoccupé par les cas d'incendies causant plusieurs dégâts matériels et des pertes en vies humaines qui sont déplorés depuis quelques temps à travers les grandes villes du pays et particulièrement dans plusieurs usines, marchés et alimentations.



La circulation des camions citernes contenant des produits pétroliers ou même l'existence de dépôts illégaux et clandestins de ces produits ont été la base des catastrophes observées en 2023 sur l'axe rond-point Ngaba-Limete et au Port de Maluku dans la ville de Kinshasa.

Il y a lieu de faire remarquer qu'à l'occasion de ce genre de sinistre en République Démocratique du Congo, le feu se propage assez rapidement et cause d'énormes dégâts faute d'un dispositif anti-incendie efficace.

De ce qui précède, le Président de la République a engagé le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières à diligenter la mise en œuvre d'un « Plan Multisectoriel de lutte contre les incendies » impliquant les différents acteurs du secteur en vue d'une meilleure application de la législation en vigueur dans le volet Protection civile.

La revalorisation du Corps des Sapeurs-Pompiers, à travers une application stricte de la réglementation, et une mise à disposition des moyens conséquents devront être envisagées et aussi opérationnaliser la Direction Générale de Secours et d'Incendie (DGSI) dont le Décret a été signé depuis le 12 février 2024 sans réellement faire fonctionner ce service public.

Par ailleurs, des missions d'inspection des véhicules, usines et autres bâtiments doivent être diligentées pour contrôler et sensibiliser sur la sécurisation adéquate et ce, en conformité avec la loi et les textes réglementaires en la matière.

Un rapport sur les initiatives qui seront prises à ce propos est attendu d'ici un mois.

### **3. Du suivi et de l'évaluation de l'action gouvernementale**

Sur ce point, le Président de la République a rappelé les termes de sa communication à la première réunion du Conseil des Ministres tenue le vendredi 14 juin 2024.

En effet, il annonçait qu'il sera procédé, à intervalle régulier de trois mois, un suivi et une évaluation de l'action gouvernementale pour s'assurer de son efficacité et que les conséquences devraient être tirées à l'issue de cet exercice qui garantit un bon rendement par chacun, du service qu'il rend à la Nation.



Au vu du temps déjà passé et du besoin impérieux de voir le Gouvernement remplir ses tâches à la grande satisfaction de nos concitoyens, le Président de la République a informé que l'évaluation annoncée va débiter dès ce mois de novembre 2024 et sera, dans un premier temps, axée sur l'exécution de ses instructions données, des recommandations faites et des décisions prises lors des différentes réunions du Conseil des Ministres.

A cet effet, il a engagé la Première Ministre à définir, en collaboration avec son Cabinet, un mécanisme d'évaluation mieux élaboré pour atteindre les résultats escomptés.

Un rapport est attendu à ce sujet au prochain Conseil des Ministres.

#### **4. De la Création d'une Aire Protégée à vocation de Réserve Communautaire dénommée « Couloir Vert Kivu-Kinshasa »**

Le Président de la République a reçu le rapport de mission d'évaluation effectuée au Nord de Beni et au Sud de l'Ituri sur la stabilisation de cette partie de notre pays où les ADF/NALU avaient installé la terreur et causé la mort de plusieurs de nos compatriotes depuis 2021.

Après avoir constaté le succès du modèle de stabilisation par la combinaison du développement économique et de la conservation de la nature, il a également noté avec satisfaction les résultats obtenus à la suite de la mise en commun des efforts des communautés locales, de l'Institut Congolais de Conservation de la Nature « ICCN », de la Fondation Virunga et des Forces Armées de la République Démocratique du Congo.

Dans cet ordre, le Président de la République a levé l'option de créer une aire protégée à vocation de réserve Communautaire, dénommée « Couloir Vert, Kivu-Kinshasa » devant permettre le développement d'une économie verte entre l'Est et l'Ouest de notre pays.

La première phase de ce projet sera matérialisée dans la zone incluant la Route Nationale n°4 de Beni à Kisangani et le bassin du Fleuve Congo de Kisangani à Kinshasa.



La création de cette aire protégée positionne notre pays comme leader des solutions de lutte contre le changement climatique et le rend incontournable pour l'atteinte des objectifs communs de l'Accord de Paris.

Cette décision préservera plus de 100 000 Km<sup>2</sup> de Forêts primaires confirmant la République Démocratique du Congo comme Pays Solution. A cet effet, il convient :

- *Que l'Institut Congolais de Conservation de la Nature, assisté des différents services du Ministère de l'Environnement et de ses partenaires, procède à l'élaboration d'une étude de la nouvelle aire protégée ;*
- *Qu'il soit intégré dans la phase 2 du PDL 145 territoires, la mise en exploitation de 2 000 ha dont 1 000 ha seront dédiés aux plantations des palmiers à huile dans chacun des 145 territoires du pays ; l'objectif étant de renforcer la production du Biodiesel à partir de l'huile de Palme sur l'ensemble du pays ;*
- *Que le Centre de Recherche de Yangambi soit chargé de la préparation des semences de noix de palme destinées à ce projet et que le Conseil Consultatif Présidentiel du Pacte National pour l'Agriculture et l'Alimentation (CCP-PNAA) accompagne la mise en exploitation de ces palmeraies dans les 145 territoires du pays.*

Dès lors, il a engagé le Gouvernement, sous la coordination de la Première Ministre et en étroite collaboration avec son Cabinet, à proposer les facilitations fiscales susceptibles de garantir le succès de ce projet et que tous les Ministres et services concernés par les initiatives déclinées supra s'emploient activement à leur matérialisation.

#### Intervention de la Première Ministre :

Dans la suite de la communication du Président de la République, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement est revenue sur la présentation du projet de Loi de finances pour l'exercice 2025 qui a été élaboré en conformité avec notre Constitution et la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques.

Ce texte s'inscrit résolument dans la continuité de notre Programme d'Actions du Gouvernement et tient compte des priorités de Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, tel qu'exprimé lors de son discours d'investiture du 20 janvier 2024.



Après un débat riche et animé de près dix heures, ce projet de Loi de finances de l'exercice 2025 a été déclaré recevable et transmis à la Commission ECOFIN de l'Assemblée Nationale pour examen approfondi. Ce projet du Budget est équilibré, tant en recettes qu'en dépenses, totalisant 49.846,8 milliards de FC. Cette somme représente une hausse significative de 21,6 % par rapport à la Loi de finances de 2024, qui s'élevait à 40.986 milliards de FC.

En tant que Cheffe du Gouvernement, elle a appelé chaque membre du Gouvernement à faire preuve de responsabilité historique et patriotique face au défi de concrétiser le Programme que nous avons présenté au peuple Congolais par l'intermédiaire de ses élus légitimes.

Elle a rappelé également, avec la plus grande solennité, que le Programme d'Actions vise deux objectifs principaux : *d'une part, bâtir un Congo plus uni, mieux sécurisé, à la souveraineté affirmée et prospère ; d'autre part, établir durablement les fondations d'un Congo émergent, où l'autorité de l'État est consolidée, la solidarité est renforcée et les villes sont interconnectées.*

*« C'est donc à nous de nous engager ardemment et avec patriotisme dans ces perspectives prometteuses qui se dessinent devant nous », a – t – elle conclu.*

## II. POINTS D'INFORMATION

### II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Il a donné quelques informations relatives à l'état d'esprit de la population au cours de la semaine qui s'achève, lequel état d'esprit demeure calme.

Dans le volet politique, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait état de la tenue, du 28 au 29 octobre 2024, de l'atelier d'évaluation des recommandations sécuritaires de la 10<sup>ème</sup> session de la Conférence des Gouverneurs des Provinces en vue de l'organisation très prochainement de la Conférence des Gouverneurs.



Dans le chapitre du banditisme et criminalité, il a annoncé le début, ce jeudi 31 octobre 2024, des audiences foraines consacrées à la lutte contre la criminalité Urbaine à Kinshasa, conformément à l'instruction du Président de la République annoncée lors du Conseil des Ministres du vendredi 18 octobre 2024. Ces audiences foraines seront également tenues dans les prochains jours dans d'autres villes du pays afin d'amortir la courbe ascendante de la criminalité.

Dans le chapitre des sinistres et catastrophes, il est signalé :

- *Dans la ville-province de Kinshasa* : le crash d'un hélicoptère des FARDC, le 30 octobre 2024 autour de 11 heures à la piste d'atterrissage de l'aérodrome de Ndolo occasionnant la mort de trois membres d'équipage ;
- *Dans la province du Sud-Kivu* : les dégâts importants dont la destruction des 1.150 maisons et des écoles dans le territoire d'Uvira, chefferie de la Plaine de Ruzizi, à la suite d'une pluie diluvienne qui s'est abattue le 30 octobre 2024.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a terminé son rapport par la situation aux frontières en épinglant la signature, le 30 octobre 2024 à Juba, de l'Accord créant la Commission Technique Mixte en matière des Frontières entre la République de Soudan du Sud et la RDC.

En marge de cette activité, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a été reçu en audience par Son Excellence Monsieur SALVA KIIR, Président de la République du Sud-Soudan, pour lui transmettre le message de Son Excellence Monsieur le Président de la République Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

## **II.2. Situation sécuritaire**

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a informé les membres du Conseil de la situation opérationnelle et sécuritaire.



Au cours de la semaine qui s'achève, cette situation est marquée par la résistance des Forces Armées de la République Démocratique du Congo aux offensives des agresseurs rwandais et leurs supplétifs M23 autour de la localité de Pinga en territoire de Walikale, occasionnant des déplacements massifs des populations. Nos vaillants militaires défendent leurs positions en empêchant la prise de ladite localité et de son aérodrome ainsi que la progression vers de nouvelles localités.

En Ituri, le point a été fait sur la poursuite des opérations de la Force conjointe FARDC-UPDF pour empêcher le retour des terroristes ADF/MTM vers le triangle de la mort.

A l'Ouest, la traque continue contre les Mobondo. Cinq (05) d'entre-eux ont été capturés avec 03 armes de calibre 12 et 01 pistolet au niveau des fermes Doulin et Mbole au Sud-Est du Village Masiakwa en territoire de Kwamouth.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

### **II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services**

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo, intervenant en tant qu'invitée, a informé le Conseil de développements de la conjoncture intérieure qui reste marquée par la stabilité du cadre macroéconomique attribuable à la poursuite des efforts de coordination des politiques budgétaires et monétaire.

Sur le marché des biens et services, le taux d'inflation hebdomadaire s'est stabilisé par rapport à son niveau de la semaine passée à 0,11 % portant le cumul annuel à 10,38% contre 18,97% à la même période en 2023.

Le marché des changes est demeuré relativement stable dans ses deux compartiments. Le Franc Congolais s'est déprécié de 0,37% à l'indicatif et s'est apprécié de 0,47% au parallèle.

Les cours mondiaux des produits intéressant l'économie Congolaise, à l'exception du cuivre, ont globalement connu une tendance à la hausse au cours de la semaine sous analyse.





Considérant les facteurs de risque externes et internes, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a recommandé le maintien du dispositif de la coordination des actions au niveau des politiques budgétaire et monétaire et la poursuite de l'exécution des réformes structurelles utiles à la transformation de notre économie.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

#### **II.4. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo**

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté le tableau épidémiologique en République Démocratique du Congo, avec un accent particulier sur le Mpox et le Choléra.

S'agissant du Mpox, il est fait état d'une diminution des cas, passant de 688 à 603 et une baisse de la létalité de 1,51% à 1,12%. Cette tendance à la baisse est observée au pays depuis trois semaines après l'atteinte du pic de la courbe épidémique à la 38<sup>ème</sup> semaine épidémiologique.

Quant au Choléra, il s'observe également une diminution du nombre des nouveaux cas, passant de 480 à 461 cas, avec une légère diminution du nombre de décès de 9 à 8 décès, soit une baisse de la létalité de 1,95 à 1,67%.

Les provinces les plus touchées restent le Nord-Kivu, le Haut-Katanga et le Sud-Kivu. La province du Nord-Kivu représente 59 % de cas de tout le pays au cours de cette semaine.

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a, par la suite, présenté le programme du début de vaccination contre la malaria ainsi que la situation de l'Hôpital du Cinquantenaire.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

#### **II.5. Deux notes d'information relevant du secteur des Transports**

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a présenté une note d'information en deux volets :

*1° Compte-rendu sur la mobilisation des financements chinois dans le cadre de la Coopération avec République Démocratique du Congo*



Dans le souci de maximiser les opportunités offertes par les 10 actions du Président Chinois Xi-Jinping pour l'Afrique, réitérées lors du Forum sur la Coopération Sino-Africaine organisé du 02 au 03 septembre 2024 en Chine, le Président de la République, Chef de l'Etat, avait mis en place une équipe gouvernementale pour piloter cet ambitieux programme résultant de cette coopération.

Après un travail d'information et d'harmonisation, la coopération Chine-République Démocratique du Congo a dressé la liste des secteurs prioritaires :

- *les infrastructures (aéroportuaires, portuaires, maritime, ferroviaire) ;*
- *l'agriculture en mettant en œuvre les Zones Economiques Spéciales sur au moins six (06) hectares ;*
- *le secteur énergétique ;*
- *la transformation des ressources minières ;*
- *la santé par la construction des centres de santé régionaux pour le contrôle et élimination des maladies ;*
- *l'action de partenariat pour les échanges culturels en formant 40.000 enseignants ;*
- *l'installation, pour le compte de la recherche scientifique, des 30 laboratoires pour promouvoir la collaboration entre industrie, la recherche et le développement durable.*

## *2° Dossier de production du permis de conduire Biométrique sécurisé avec puce*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a fait savoir, qu'outre le manque à gagner pour le Trésor Public, la non disponibilité des permis de conduire constitue un facteur important d'insécurité routière.

Devant ces impératifs, une Commission composée des membres des Ministères de Transports, Voies de Communication et Désenclavement, ainsi que des Finances, de l'Office National de l'Identification de la Population (ONIP), de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) et de la Société prestataire, a été mise en place pour élaborer et analyser le processus devant aboutir à la production et à la délivrance des permis de conduire.



Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a rassuré que ce projet vise à moderniser et sécuriser le processus d'obtention du permis de conduire en introduisant des caractéristiques biométriques qui permettront de lutter plus efficacement contre la fraude et les faux documents. La mise en place de ce nouveau système contribuera à renforcer la sécurité routière et à améliorer la gestion des données des conducteurs.

Après identification des sites appropriés pour cette opération, il reste à finaliser le partenariat avec le prestataire afin de permettre à la Commission Nationale de Délivrance des Permis de Conduire (CONADEP) d'entamer l'exécution de cette opération.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

## **II.6. Négociations d'un nouveau Programme Economique soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et du Programme au titre du Fonds de Résilience et de Durabilité (FRD) avec le FMI**

A ce sujet, le Ministre des Finances a informé le Conseil de l'arrivée à Kinshasa d'une mission du Fonds Monétaire International (FMI) pour amorcer les négociations de ces deux programmes de la période allant du 30 octobre au 14 novembre 2024. Ce qui permettra leur validation par le Conseil d'Administration du FMI au mois de décembre 2024.

Cette conclusion se fondera sur le cadrage macroéconomique (comprenant les critères quantitatifs, le solde budgétaire et les cibles indicatives) ainsi que sur les principales réformes à mettre en œuvre dès janvier 2025.

Le Ministre des Finances a souligné qu'un montant total de 2,5 milliards USD sera mobilisé sur une période de trois ans, réparti comme suit : *15, milliard USD pour la FEC et 1 milliard USD pour la FRD*, à condition que les réformes proposées soient ambitieuses.

Contrairement à la FEC, dont les décaissements sont destinés à renforcer les réserves de change afin de répondre aux besoins de la balance des paiements de la Banque Centrale du Congo (le souhait du Gouvernement est de solliciter qu'une partie soit allouée aux investissements), les ressources de la FRD seront directement versées au Compte général du Trésor pour financer les politiques publiques du Gouvernement.



Pour appropriation, le Ministre des Finances a fait l'économie de la matrice de mesures potentielles qui seront abordées lors des négociations.

Il a été complété par le Ministre d'Etat, Ministre du Budget.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

## **II.7. Lancement du Régime Commercial Simplifié (RECOS) entre la République Démocratique du Congo et le Burundi en marge du sommet des Chefs d'Etat du COMESA**

Après avoir rappelé la nature et les missions du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), le Ministre du Commerce Extérieur a souligné que parmi les mécanismes de renforcement des échanges commerciaux entre les pays voisins, cette organisation a institué le Régime Commercial Simplifié (RECOS) qui est un système lancé en 2010 en reconnaissance du fait que le commerce transfrontalier constituait un élément important du commerce régional, et qu'il fallait le formaliser en mettant en place des instruments et des mécanismes décentralisés et adaptés aux besoins des petits commerçants parmi lesquels se trouvent des hommes, des femmes et des personnes vulnérables.

Les avantages du RECOS sont :

- *la simplification pour les petits commerçants de la procédures d'importation et d'exportation des produits retenus sur la liste commune entre les deux pays, d'où un gain de temps pour ces petits commerçant ;*
- *la réduction sur les tarifs des taxes et des paiements d'autres services à la frontière, d'où une augmentation des bénéfices des petits commerçants ;*
- *La réduction des barrières non tarifaires pour faciliter les opérations des petits commerçants ;*
- *La création et le maintien de petits emplois à travers le commerce transfrontalier.*

Le lancement du RECOS entre la République Démocratique du Congo et le Burundi a eu lieu le 30 octobre dernier en marge du Sommet des Chefs d'Etat du COMESA.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



## II.8. Rapport sur la tenue de la 1<sup>ère</sup> édition de la Foire de la Formation Professionnelle

Le Ministre de la Formation Professionnelle a présenté au Conseil le rapport sur la première édition de la Foire de la Formation Professionnelle tenue à Kinshasa du 24 au 26 octobre 2024 à l'Institut National Pilote des Sciences de Santé (INPESS).

Il a précisé que cette foire s'entend comme un cadre devant répondre à la nécessité d'accélérer d'une part le processus de création d'emploi dans notre pays et d'autre part, le creuset de valorisation des corps des métiers dans différents domaines et filières de la vie nationale.

La Foire « Toyekola Mosala » vise donc la promotion des métiers et des corps de métiers dans le secteur de la vie nationale.

La première édition qui avait pour thème : « *la Formation Professionnelle : levier de développement du capital humain et de la croissance économique de la RDC* », a connu trois activités majeures :

- *La promotion des métiers, l'exposition d'initiatives et activités par les centres de formation professionnelle ;*
- *L'inscription en ligne et en présentiel des demandeurs de formation à des programmes spéciaux gratuits de formation professionnelle dans différentes filières ;*
- *La tenue de différents panels et sessions d'intelligence collective.*

De commun accord, à l'issue des échanges techniques entre praticiens, bénéficiaires, décideurs et bailleurs, il a été retenu qu'à la problématique récurrente de l'employabilité dans notre pays, la formation professionnelle offre plusieurs opportunités à travers ses aspects d'insertion sociale, de réinsertion, de reconversion professionnelle et de valorisation d'acquis d'expérience.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

## III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions prises lors de la 19<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 25 octobre 2024.



## IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN (01) TEXTE

### V.1. Projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet de Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 08 novembre 2024.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Loi.

Commencée à 16h45', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 20h31'.

**Patrick MUYAYA KATEMBWE**  
**Ministre de la Communication et Médias**  
*Porte-parole du Gouvernement*

